

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D046_290324

PORTS DU CALVADOS - COMITE STRATEGIQUE INTERPORTUAIRE **Désignation d'un représentant**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la société PORTS DU CALVADOS est en charge de la gestion et de l'exploitation des sept ports du Calvados dont celui de Deauville-Trouville. A l'initiative du Département du Calvados et conformément au contrat de concession

conclu avec Ports du Calvados, il est prévu la création d'un Comité stratégique interportuaire.

Le Comité stratégique interportuaire s'inscrit dans le cadre de la délégation de service publique relative à la gestion et à l'exploitation de sept ports départementaux attribuée à Ports du Calvados en date du 23 décembre 2022. Sa création, en application de l'article R. 225-29, alinéa 2 du Code de commerce, est prévue dans les statuts de la société Ports du Calvados.

Composé de représentants des Communes et des EPCI accueillant un port départemental au sein de leur territoire, ainsi que des Présidents de Conseil portuaire, il constitue une source de propositions dans l'articulation des activités portuaires avec le développement économique, touristique et urbain du territoire.

Le Comité stratégique interportuaire constitue un espace de concertation collective relative à la façade maritime du Calvados autour de la richesse et de la diversité des sept ports départementaux. Il contribue à définir un projet portuaire, décliné localement, qui permettra de faire des sept ports, des portes d'entrée sur le territoire, des lieux d'attractivité et de liens « terre-mer ».

Conformément à ses statuts, et par délibération ad hoc de son Conseil d'administration en date du 23 décembre 2022, Ports du Calvados a approuvé la création d'un Comité stratégique interportuaire.

Un courrier de Ports du Calvados en date du 11 janvier 2024 nous informe que le règlement du Comité a été approuvé par une délibération du Conseil d'administration de Ports du Calvados en date du 18 octobre 2023. Il a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et de fonctionnement dudit comité.

Eu égard à l'article 2 du règlement, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie dispose du droit de désigner un membre à voix délibérative. Pour représenter la Communauté de Communes, il est proposé de désigner Madame Véronique Bourné.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver la désignation de Madame Véronique Bourné comme membre à voix délibérative pour représenter la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au sein du Comité stratégique interportuaire;
- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette désignation.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



APPROUVE la désignation de Madame Véronique Bourné comme membre à voix délibérative pour représenter la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au sein du Comité stratégique interportuaire;

HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette désignation.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville